

Département du Finistère  
Commune de SAINT-THURIEN

**ARRÊTÉ**  
**d'interdiction de stationnement**  
**sur la Place de Kilmacow**

\*\*\*

Le Maire de la Commune de SAINT-THURIEN,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de Monsieur Jean NICOLAS, Président de l'association ABBC, domicilié 11 Kernabat 29380 SAINT-THURIEN,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules sur la Place de Kilmacow à SANT-THURIEN à l'occasion de l'assemblée générale de l'association ABBC (camping-cars) qui se déroulera du 10 au 12 octobre 2025 à la salle municipale, située 11 Rue de Querrien à SAINT-THURIEN,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le stationnement des véhicules sera interdit aux véhicules autres que les camping-cars sur la moitié Sud de la Place de Kilmacow à SAINT-THURIEN du vendredi 11 octobre 2025 à 13 heures au lundi 13 octobre 2025 à 12 heures inclus.

**Article 2 :**

Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route.

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosporden.

Fait à SAINT-THURIEN, le 23 septembre 2025

Le Maire,



Christine KERDRAON.